

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Matane

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton


**ADOPTION DU RÈGLEMENT 573-2018 AMENDANT
LE RÈGLEMENT 551-2016 POUR ÉDICTER LES NORMES
APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c.E-15.1.0.1), un projet de règlement amendant le règlement numéro 551-2016 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a été déposé en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi

Ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil de la municipalité située au 130 rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

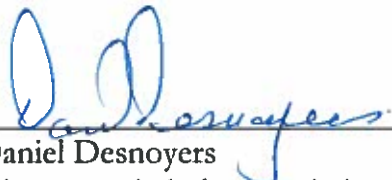
Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 13^e jour du mois de mars 2018.



Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 13 mars 2018 entre 8h30 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mars 2018.



Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier